

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEYES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Subventions de la CCBA aux associations et personnes de droit privé pour l'année 2023 .

Les prévisions budgétaires 2023 prévoient au compte 6574 les crédits correspondant à l'octroi des subventions suivantes :

- **Fonction 020**
 - Mission locale de l'Ardèche Méridionale : 62 000 €
 - GDS 07- Lutte contre les frelons asiatiques : 15 000 €

- **Fonction 024**
 - Ardèche Run Organisation : 4 850 €
 - USAA Trail le Défi de Ste Marguerite : 2 000 €
 - Katok Festival de musique de chambre : 1 500 €
 - ACCA de St Privat journée citoyenne : 1 500 €
 - Anim'Vals Festival de l'humour : 1 000 €
 - Nationale d'élevage et centenaire du Setter Gordon : 1 000 €

- **Fonctions 42**
 - PIJ itinérant : 6 000 € (géré par la mission locale)
 - ADSEA : 20 000€ (prévention spécialisée)

- **Fonction 64**
 - Gestionnaires des crèches : 85 000 € (Ass les P'tits déboulonnés, ADSEA, Ste Monique)
 - Le centre social d'Aubenas (LAEP) : 7 300 €
 - Le Palabre : 100 600 € (RAM itinérant, guichet unique, ludothèque)

- **Fonction 70** :
 - Observatoire de l'Habitat -ADIL : 8 200 €

- **Fonction 95**
 - Office de Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals : 675 000 €
 - CIVAM L'Ardèche de Ferme en ferme : 1 500 €
 - FDSEA salon de l'agriculture : 1 000 €

Il est également prévu au compte 20422 l'octroi des subventions suivantes :

- **Fonction 314 (aide au cinéma)**
 - SCOP le Navire : 30 000 € (8^{ème} annuité)
- **Fonction 42 (projet Areilladou)**
 - ADSEA : 13 000 € (6^{ème} annuité)
- **Fonction 64 (création d'une crèche)**
 - Association Ste Monique : 24 000 € (à amortir sur 10 ans)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (3 ABSTENTIONS B PERRUSSET D BERAL + procuration JP LARDY) décide :

- D'attribuer les subventions 2023 aux associations et personnes de droit privé selon les éléments ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 avril 2023
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230405-DEL05042023-43-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023